



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 29
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 6
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 26.090/F

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMARCHE PREALABLE D'IDENTIFICATION DES CONCESSIONS SUSCEPTIBLES DE FAIRE L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE REPRISE POUR ETAT D'ABANDON

SEANCE DU 22/09/2026

LE MARDI VINGT-DEUX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX A 19H05, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER,	Monsieur Nicolas DOHIN,	Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER,	Monsieur Eric ADAM,	Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur Dominique SERGI,	Monsieur Timotée DAVIOT,	Monsieur Guillaume PEYTAVIN,
Madame Elisabeth FALOU,	Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,	Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET,	Monsieur Dominique EBLÉ,	Monsieur Serafino SERRAVALLE,
Madame Stéphanie AUFRAY,	Madame Catherine CHABOSSON,	Madame Atidel MEHANNECHE,
Madame Laure MARTELLA MALRIEU,	Monsieur Johnny PALMA,	Monsieur Nicolas COURTOT,
Madame Lydia GAUGIN,	Madame Nelly OBAMBI,	Monsieur Nicolas HOUNTON BACCHIERI,
Madame Francine BOBOT,	Monsieur Jérôme RITTLING,	Madame Fabienne MEURICE,
Madame Audrey LEPAGE,	Madame Myriam MONDON	

POUVOIRS :

Madame Valérie RAGOT a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Nathalie DO HUU a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Sylvia CAMEIRA a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jean-Michel MATHY a donné pouvoir à Monsieur Jérôme RITTLING,
Monsieur David FÉROT a donné pouvoir à Madame Audrey LEPAGE

SEANCE DU 22/09/2026

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMARCHE PREALABLE D'IDENTIFICATION DES CONCESSIONS SUSCEPTIBLES DE FAIRE L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE REPRISE POUR ETAT D'ABANDON

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2213-2, L.2213-8 et L.2213-9 ;

VU la délibération n°26.12/K du 7 avril 2026 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du conseil municipal et application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités,

VU, le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2223-17 et suivants R.2223-12 et suivants,

VU l'arrêté n° 20-349/F portant sur le règlement des cimetières de la Ville de Brunoy en date du 16 novembre 2020,

CONSIDERANT que la Commune souhaite améliorer la gestion et l'entretien des cimetières communaux,

CONSIDERANT que certaines concessions peuvent, au regard de leur ancienneté ou de leur état apparent d'entretien, nécessiter une attention particulière,

CONSIDERANT qu'à ce stade aucune concession n'a fait l'objet d'un constat officiel d'état d'abandon et que la procédure réglementaire de reprise n'est pas engagée,

CONSIDERANT que la Commune souhaite, dans un premier temps, procéder à un travail de repérage et d'identification des concessions susceptibles d'être concernées,

CONSIDERANT que la période de la Toussaint constitue un moment privilégié pour informer les familles et les éventuels ayants droit fréquentant le cimetière,

CONSIDERANT qu'une information pourra être apposée temporairement sur les sépultures nécessitant une attention particulière en matière d'entretien, afin de permettre aux familles ou ayants droit de se rapprocher de la mairie,

CONSIDERANT que cette démarche d'information et de sensibilisation préalable ne constitue pas l'engagement de la procédure réglementaire de reprise pour état d'abandon,

SEANCE DU 22/09/2026

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMARCHE PREALABLE D'IDENTIFICATION DES CONCESSIONS SUSCEPTIBLES DE FAIRE L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE REPRISE POUR ETAT D'ABANDON

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : PREND CONNAISSANCE de la démarche envisagée par la commune concernant le repérage et l'identification des concessions susceptibles, le cas échéant, de relever ultérieurement d'une procédure de reprise pour état d'abandon.

ARTICLE 2 : PREND CONNAISSANCE du projet d'information des familles et ayants droit à l'occasion de la Toussaint, notamment par la mise en place d'affiches sur les concessions nécessitant une attention particulière quant à leur entretien.

ARTICLE 3 : PRECISE du projet d'information des familles et ayants droit à l'occasion de la Toussaint, notamment par la mise en place d'affiches sur les concessions nécessitant une attention particulière quant à leur entretien.

ARTICLE 4 : PRECISE que cette démarche constitue une phase préalable d'information, de sensibilisation et d'identification et qu'elle ne vaut pas engagement de la procédure réglementaire de reprise des concessions pour état d'abandon.

ARTICLE 5 : PRECISE que les éventuelles concessions susceptibles d'être concernées seront identifiées et feront l'objet des vérifications nécessaires avant toute décision d'engager la procédure prévue par le Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 6 : PRECISE que, si une procédure de reprise devait ultérieurement être engagée, celle-ci serait conduite dans le strict respect des dispositions législatives et réglementaires applicables.

ARTICLE 7 : PRECISE que le conseil municipal sera informé, puis appelé à délibérer ultérieurement, le cas échéant, sur les reprises de concessions à l'issue de la procédure réglementaire.

SEANCE DU 22/09/2026

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMARCHE PREALABLE D'IDENTIFICATION DES CONCESSIONS SUSCEPTIBLES DE FAIRE L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE REPRISE POUR ETAT D'ABANDON

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 23/09/2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 25/09/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 26.090/F

Objet de l'acte : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMARCHE PREALABLE
D'IDENTIFICATION DES CONCESSIONS SUSCEPTIBLES DE FAIRE L'OBJET
D'UNE PROCEDURE DE REPRISE POUR ETAT D'ABANDON

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine / 5 - Autres actes de gestion du domaine public

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260922-BRU_DE_26432_1-DE

Date de l'acte : 22/09/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_26432_1

Date de réception en Préfecture : 25 septembre 2026